



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WG.9/L.3  
5 décembre 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Groupe de travail spécial chargé d'étudier  
la question de l'ajustement structurel pour  
la transition en vue du désarmement  
Genève, 27 novembre 1995  
Point 3 de l'ordre du jour

L'AJUSTEMENT STRUCTUREL POUR LA TRANSITION VERS LE DESARMEMENT  
ET SES INCIDENCES SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE MONDIALE  
ET LE DEVELOPPEMENT

**RESUME DU PRESIDENT**

Questions de fond

1. Les délégations sont convenues que, conformément au paragraphe 98 de l'Engagement de Carthagène, tous les pays devraient étudier la possibilité qu'ils ont, selon leur situation spécifique et particulière, de réduire leurs dépenses militaires et de consacrer les fonds ainsi économisés à des fins socialement productives. Les débats du Groupe de travail se sont déroulés conformément aux dispositions du mandat que le Conseil du commerce et du développement lui avait assigné.
2. Plusieurs délégations ont évoqué le problème de la relation entre la réduction des dépenses militaires dans les pays développés et l'apport de ressources financières pour le développement aux pays en développement. Quelques délégations, se reportant aux chiffres publiés par le PNUD et reproduits dans le tableau 1.1 du document TD/B/WG.9/2, ont fait observer que les "dividendes de la paix" étaient allés, pour l'essentiel, aux pays développés. Quelques délégations se sont déclarées déçues dans leur attente

que l'espoir que la réduction des dépenses militaires dans les pays développés servirait à accroître l'appui international et les apports financiers aux pays en développement.

3. Malgré les incertitudes inhérentes à la reconversion, il serait possible de réaliser quelques économies qui pourraient être réaffectées de manière à augmenter les ressources financières disponibles pour le développement et l'aide publique au développement (APD). Certaines délégations ont mentionné l'incidence positive que la compression des dépenses militaires des pays développés pourrait avoir sur la réduction des déséquilibres budgétaires de ces pays, ce qui créerait des conditions macroéconomiques internationales plus stables, plus propices au développement. Une délégation, mentionnant l'importance de conditions macroéconomiques mondiales pour l'ajustement structurel en vue de la transition vers le désarmement, a mis en relief la corrélation entre cet ajustement, d'une part, et les taux d'intérêt, les courants financiers et les investissements, de l'autre.

4. Différents avis ont été exprimés concernant la place à accorder à l'APD dans ce contexte. Beaucoup de délégations ont déclaré qu'elles avaient d'emblée abordé le problème dans l'attente d'une certaine proportionnalité directe entre la réduction des dépenses militaires dans les pays développés et la progression de l'APD. Quelques délégations ont cité le paragraphe 8 du document TD/B/WG.9/2 en faisant observer qu'au contraire l'APD des pays membres du CAD n'avait cessé de diminuer en pourcentage de leur PNB. Une délégation a fait valoir que, la majeure partie des dépenses militaires dans les pays développés étant des dépenses publiques, l'APD était la filière la plus appropriée pour transférer aux pays en développement les ressources libérées par la compression des dépenses militaires dans les pays développés. Certaines délégations ont déclaré que leurs pays avaient notablement augmenté leur APD tout en freinant leurs dépenses militaires. Plusieurs délégations ont affirmé que la corrélation était plus subtile et multiforme et qu'il était simpliste et trompeur de poser en principe un rapport automatique entre la diminution des dépenses militaires dans les pays développés et l'APD.

5. Quelques délégations ont soutenu la thèse qu'il faudrait plutôt voir dans le désarmement un investissement, comportant d'énormes dépenses et exigeant des investissements additionnels et une restructuration des technologies dès le début. Compte tenu des risques inhérents à tout investissement, celui-ci pouvait améliorer l'efficacité de l'affectation des ressources et les

capacités productives, par conséquent accroître les profits et les recettes publiques, à moyen et à long terme. On pouvait considérer les "dividendes de la paix" comme le rendement de cet investissement.

6. Certaines délégations ont exprimé l'avis qu'il était de l'intérêt des pays en développement de réduire des dépenses militaires excessives et d'employer les ressources ainsi économisées à répondre aux besoins du développement. Une délégation a souligné l'absence de consensus sur ce qu'étaient des dépenses militaires excessives ou sur le critère permettant de les mesurer et elle a fait observer qu'il n'y avait pas davantage consensus sur la notion de dépenses militaires "légitimes". A cet égard, quelques délégations considéraient que l'ajustement structurel pour la transition vers le désarmement était un problème multiforme, de sorte qu'il était impossible d'en traiter les aspects économiques en les dissociant d'autres aspects techniques et militaires et des questions de sécurité.

7. Certaines délégations ont mentionné l'affectation des militaires à des tâches civiles. Une délégation a exposé comment les forces armées avaient été employées à de grands travaux publics, en particulier immédiatement après l'indépendance, et comment elles coopéraient avec d'autres organismes à la lutte antiacridienne. Une autre a indiqué comment l'armée était utilisée pour la protection de l'environnement, y compris celle du milieu marin, et pour les secours en cas de catastrophes naturelles, ainsi qu'en météorologie et en télédétection. A cet égard, le recours à des technologies bivalentes était particulièrement utile. Une délégation a soutenu que les forces armées n'étaient pas le meilleur des instruments pour les types d'activités susmentionnés.

8. Certaines délégations ont évoqué le problème de la reconstruction de sociétés ravagées par la guerre, y compris la démobilisation et la réadaptation des anciens combattants. Quelques délégations ont mentionné la contribution de leurs pays à l'atténuation des difficultés de l'ajustement structurel pour la transition vers le désarmement, y compris à la démobilisation, dans les pays en développement, surtout en Afrique, au lendemain de conflits armés.

9. Une délégation a soulevé la question de l'accumulation d'armes légères dans des régions politiquement instables, en particulier dans le tiers monde. Outre les coûts financiers que représentait l'achat de ces armes par des pays en développement, pareille accumulation contribuait à aggraver les conflits

armés, qui entraînaient d'énormes coûts économiques et d'immenses souffrances humaines.

10. Il a été question de la conversion d'anciennes bases militaires étrangères, y compris des mesures d'incitation pour attirer les investissements étrangers et des obstacles rencontrés. On a déclaré que la réinsertion de la main-d'oeuvre désormais en surnombre pouvait, en l'occurrence, devenir un problème grave.

11. Parmi d'autres questions mentionnées figuraient l'importance de l'accès aux marchés pour les produits d'activités de reconversion, l'accès à la technologie et le rôle de l'Etat dans l'ajustement structurel pour la transition vers le désarmement. Une délégation a expliqué comment son pays, dans son dialogue général avec les pays en développement, abordait la question des dépenses militaires dans le sens d'une transparence accrue.

#### Questions institutionnelles

12. Passant aux questions institutionnelles, les délégations sont convenues que le désarmement pourrait s'opérer de manière plus efficace si la situation en matière de sécurité dans le monde s'améliorait. On s'est accordé à reconnaître que la CNUCED ne devrait pas aborder de problèmes de sécurité, ni le volume ou la nature des dépenses militaires. Ce qui la concernerait devrait être l'évolution "postérieure au désarmement".

13. Dans ces conditions, quelques délégations ont déclaré que la CNUCED devrait s'occuper du commerce et des éléments du développement dans leurs rapports avec l'évolution postérieure au désarmement; ce faisant, la CNUCED contribuerait à atteindre les buts du Sommet mondial pour le développement social.

14. La question des relations entre la CNUCED et d'autres organisations a été soulevée. Quelques orateurs ont parlé de l'absence d'un organisme qui jouerait le rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour ce qui est de l'ajustement structurel pour la transition vers le désarmement. D'autres ont dit que l'Assemblée générale jouait ce rôle. Une délégation a déclaré que la CNUCED pouvait contribuer aux auditions mondiales proposées par le Secrétaire général de l'ONU sur le lien entre le désarmement et le développement et devenir un organisme de coordination pour les questions relatives au commerce.

15. Des délégations ont cité d'autres organisations du système des Nations Unies, par exemple le PNUD, l'ONUDI ou l'OIT, qui étaient compétentes

pour s'occuper des problèmes précis évoqués dans les discussions du Groupe de travail. D'autres ont fait observer que la CNUCED, bien que certains problèmes particuliers soient sans doute en dehors de son mandat, avait une vision spécifiquement axée sur le commerce, l'économie et le développement, qui pouvait être un appoint utile dans des débats où ce serait peut-être sinon moins évident.

16. Quelques délégations étaient d'avis qu'il serait très difficile de discuter de ces questions isolément et que des questions militaires techniques se poseraient inévitablement : or ces questions ne sauraient être débattues sans la participation d'experts militaires et d'experts de la sécurité. Ces délégations ont dit aussi que la vente d'armes n'était pas un sujet qu'il convenait de débattre à la CNUCED.

17. Plusieurs délégations ont souligné dans leurs interventions l'importance de l'échange de données sur l'expérience acquise au niveau national en matière d'ajustement structurel pour la transition vers le désarmement. Un débat international sur ces expériences nationales pourrait aider les pays intéressés à en tirer des enseignements et à porter l'ajustement structurel envisagé à un niveau optimal une fois que la décision aurait été prise de commencer à réduire les dépenses militaires. On a spécifiquement mentionné à ce propos l'expérience acquise en Allemagne, sur le territoire de l'ancienne République démocratique allemande.

18. Quelques délégations ont suggéré que la CNUCED, en coopération avec d'autres organes des Nations Unies ainsi qu'avec des institutions telles que l'OUA, l'OEA et des instituts de recherche, serve de centre d'échanges de vues et d'expériences. Ces échanges pourraient se présenter notamment sous forme de monographies ou de séminaires d'experts.

19. Quelques délégations ont mentionné l'assistance technique aux pays en développement comme une activité grâce à laquelle la CNUCED pourrait contribuer à l'ajustement structurel pour la transition vers le désarmement. D'autres délégations ont déclaré que la CNUCED n'avait ni les compétences ni les ressources nécessaires pour apporter une assistance technique dans ce domaine.

20. Quant aux travaux futurs de la CNUCED, quelques délégations se sont demandé s'il était nécessaire d'avoir à l'intérieur de la CNUCED un organisme intergouvernemental supplémentaire qui s'occuperait de l'ajustement structurel pour la transition vers le désarmement, tandis qu'un groupe de délégations,

appuyé par quelques autres délégations, a déclaré douter fortement que la CNUCED doive entreprendre des travaux sur cet ajustement structurel, l'une des raisons invoquées étant que les questions en cause ne pouvaient être débattues sans la participation d'experts militaires et d'experts de la sécurité. Ces délégations estimaient que la CNUCED n'était pas le lieu qui convenait et se sont déclarées énergiquement opposées à la poursuite de travaux ou de débats en la matière par la CNUCED. Un certain nombre d'autres délégations étaient d'avis que l'ajustement structurel pour la transition vers le développement avait des aspects qui touchaient à l'économie, au développement et au commerce, dont la CNUCED pourrait s'occuper sans entrer dans des questions relatives à la sécurité, qui ne relevaient pas de son mandat.

-----